
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 6 mars 2024

Résolution: CE24 0313

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect récurrent des modalités de collecte prévues aux devis techniques, notamment en matière de respect des horaires de collecte, de l'enlèvement complet des matières résiduelles, de fournitures des ressources humaines et matérielles en quantité suffisante, etc., par l'entreprise WM Québec inc. (anciennement RCI Environnement Division WM Québec inc., NEQ 1146435301);

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur WM Québec inc. (anciennement RCI Environnement Division WM Québec inc., NEQ 1146435301) réalisée par le Service de l'environnement avec l'aide de la direction des travaux publics de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de deux contrats de collecte, de transport et d'élimination de matières résiduelles pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - lots 5 et 6 de l'appel d'offres public 18-16439 (CG18 0366) et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 6 mars 2024 pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1248362001
/sb

Luc RABOUIN

Président du comité exécutif

Domenico ZAMBITO

Greffier adjoint

(certifié conforme)

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 13 mars 2024